



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juillet 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 juillet 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre datée du 9 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/318). Dans cette lettre j'avais fait savoir au Conseil de sécurité que le traitement des documents de certification restait lent et que j'avais recommandé que le Groupe de travail réexamine la situation au mois de juillet 2008. Les membres du Conseil de sécurité ont pris acte de ma recommandation dans une lettre qui m'a été adressée par le Président du Conseil de sécurité le 23 mai 2008 (S/2008/341) et ils ont demandé que le Groupe de travail se réunisse de nouveau à une date qui lui conviendra dans le courant du mois de juin 2008, afin de pouvoir communiquer des informations fraîches aux membres du Conseil le plus tôt possible en juillet.

Suite à cette demande du Conseil de sécurité, le Groupe de travail s'est réuni à Amman du 27 au 30 juin 2008 pour examiner et régler les questions en suspens. Veuillez trouver ci-joint ma note (voir pièce jointe) et le rapport pertinent du Groupe de travail.

Le Secrétaire général
(Signé) **Ban Ki-moon**



Pièce jointe

Note du Secrétaire général sur les dispositions relatives à la liquidation des opérations relatives aux lettres de crédit émises sur le compte Iraq ouvert par l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité

1. Le Conseil de sécurité se souviendra que je lui avais recommandé que le Conseil examine les questions en suspens et décide comment les régler, notamment la mise en place d'un dispositif de règlement des contentieux, ainsi que je l'avais proposé dans ma lettre au Président du Conseil de sécurité en date du 7 septembre 2007 (S/2007/725).

2. Dans une lettre datée du 23 mai 2008, que m'a adressée le Président du Conseil de sécurité (S/2008/341), les membres du Conseil ont déclaré fermement qu'au vu du rapport que je devais leur présenter en juillet 2008, ils prendraient les décisions nécessaires pour régler tous les problèmes en suspens et mettre fin au programme « pétrole contre nourriture » en excluant toute possibilité de prorogation supplémentaire.

3. Pour ce qui est du rapport sur la réunion que le Groupe de travail a tenue du 1^{er} au 5 mai 2008 (voir S/2008/318), je voudrais faire remarquer que les ministères concernés du Gouvernement iraquien ont maintenant demandé l'annulation de 53 des 79 lettres de crédit pour lesquelles les confirmations de l'arrivée étaient alors attendues. Lorsque le Groupe de travail s'est réuni en juin 2008, le Gouvernement iraquien ne devait délivrer que 26 (sur 79) confirmations de l'arrivée avant le 15 juillet 2008. De même que par le passé, le Secrétariat réexaminera les 53 lettres de crédit retenues pour faire l'objet d'une annulation. Néanmoins, à sa réunion de juin 2008, le Groupe de travail a noté que, pour la plupart des lettres de crédit retenues par les ministères concernés, il restait des déclarations de livraison en souffrance. Si cela est confirmé par les travaux du Secrétariat, ces lettres de crédit ne seront pas annulées, selon la pratique établie.

4. Depuis le dernier rapport du Groupe de travail (voir S/2008/318), selon lequel 143 lettres de crédit assorties de déclarations de livraison avaient été retenues, 11 de ces lettres de crédit ont été payées entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2008. Donc, bien que le Groupe de travail ait tenu plusieurs réunions, le processus de paiement n'était pas terminé pour 132 lettres de crédit, d'une valeur approximative totale de 273 millions de dollars des États-Unis. De plus, en cas de litige commercial relatif aux lettres de crédit, le Groupe de travail a noté qu'un tel litige devait être réglé par le biais du dispositif du règlement des contentieux mis en place dans le contrat commercial correspondant passé entre le Gouvernement iraquien et le fournisseur concerné ou, en l'absence d'un tel dispositif, par un tribunal compétent.

5. Je tiens à rappeler au Conseil de sécurité que, s'agissant des contrats considérés comme prioritaires en vertu de la résolution 1483 (2003) du Conseil, le Secrétariat a recensé un certain nombre de transactions intéressant des fournisseurs qui avaient présenté des déclarations de livraison avant la fin de la période de validité des lettres de crédit correspondantes mais dont les lettres de crédit avaient été annulées [voir la note jointe à ma lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2007/725, par. 8)]. Je pense que, quelle que soit la formule retenue par le Conseil

de sécurité pour régler toutes les questions en suspens, ces déclarations devraient être traitées de la même manière que celles énumérées dans le relevé de créances des annexes I, II et III au rapport du Groupe de travail ci-joint.

6. Compte tenu des résultats de la réunion que le Groupe de travail a tenue en juin 2008, tels qu'ils sont exposés plus haut, et du temps considérable nécessaire pour mener le programme à son terme de manière satisfaisante, le Groupe de travail a indiqué plusieurs manières dont le Conseil de sécurité pourrait envisager de régler toutes les questions en suspens. Ces différentes options sont énumérées aux paragraphes 18 et 19 du rapport ci-joint du Groupe de travail.

7. Je voudrais également rappeler que, dans la lettre du Président du Conseil de sécurité (S/2008/341), les membres du Conseil ont pris note de la possibilité de virer les fonds inutilisés au crédit du Fonds de développement pour l'Iraq, comme prévu dans la résolution 1483 (2003), et recommander de garder tous les fonds inutilisés se rapportant au programme dans le compte séquestre jusqu'à ce que tous les problèmes encore en souffrance aient été réglés.

8. Dans le contexte de la réunion de juin 2008, le Gouvernement iraquien, soucieux de mener le programme à son terme de manière satisfaisante, a indiqué qu'il serait disposé à dûment indemniser l'ONU pour les activités menées par l'Organisation et ses représentants et agents au titre du programme depuis son lancement s'agissant des fonds qui ont été transférés ou qui seront transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Si le Conseil de sécurité acceptait cette solution, il pourrait demander au Secrétariat de conclure avec le Gouvernement iraquien un accord à ce sujet.

9. Par ailleurs, que le Conseil de sécurité approuve ou non un dispositif de règlement des contentieux, d'une manière générale, le Secrétariat tient à faire observer que l'Organisation tout entière devrait être à l'abri de tout recours lié à l'administration et à la gestion du programme ou à son fonctionnement (y compris des recours liés à sa liquidation ou à sa réduction progressive), s'agissant notamment de maintenir les fonds nécessaires dans le Compte Iraq.

10. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de sécurité voudra peut-être examiner les autres possibilités formulées dans le rapport du Groupe de travail et décider des mesures à prendre pour régler toutes les questions en suspens, en vue de la liquidation du programme. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité serait invité à donner des directives concernant le calendrier de tout transfert éventuel au Fonds de développement pour l'Iraq des fonds se trouvant actuellement dans le Compte Iraq.

Pièce complémentaire

Réunion du Groupe de travail concernant la liquidation des opérations relatives aux lettres de crédit dans le contexte du programme « pétrole contre nourriture »

Amman, 27-30 juin 2008

I. Introduction

1. Suite à la lettre datée du 23 mai 2008, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2008/341), le Groupe de travail s'est réuni à Amman du 27 au 30 juin 2008. Il devait examiner et régler les questions liées à 151 lettres de crédit portées à la connaissance du Conseil de sécurité dans une lettre datée du 9 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/318).

2. Lors de cette réunion, le Groupe de travail a examiné toutes les déclarations de livraison restées en souffrance pour permettre aux ministères concernés de confirmer, au cas par cas, la livraison des marchandises et délivrer et transmettre les confirmations de l'arrivée requises.

3. Dans la lettre susmentionnée adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, les membres du Conseil ont prié le Secrétaire général de présenter aussitôt que possible en juillet 2008 un rapport mis à jour, au vu duquel ils prendraient les décisions nécessaires pour régler tous les problèmes en suspens et mettre fin au programme « pétrole contre nourriture » en excluant toute possibilité de prorogation supplémentaire.

II. Situation du programme et faits nouveaux depuis les réunions que le Groupe de travail a tenues en mai 2008

4. Le Groupe de travail a été mis au courant de la situation actuelle en ce qui concerne le traitement des lettres de crédit (voir tableau 1). Il a été informé que le nombre des lettres de crédit avait été ramené de 151 à la fin avril 2008 à 147 au 20 juin 2008 (voir les tableaux 1.A et 1.B). Cette réduction était due à l'annulation d'une lettre de crédit (communication n° 1100926) le 6 juin 2008 et au paiement intégral de trois lettres de crédit (communications n°s 802524, 1030389 et 1030568) en juin 2008. Il a également été informé que le nombre de lettres de crédit assorties de déclaration de livraison avait été ramené de 143 (d'une valeur d'environ 294 millions de dollars) à la fin avril 2008 à 139 (d'une valeur d'environ 272 millions de dollars) à la fin juin 2008 (voir tableaux 1.A et 1.B).

5. Le Secrétariat a signalé que le nombre des lettres de crédit impayées assorties de déclarations de livraison avait diminué depuis la réunion du Groupe de travail en mai 2008, mais que de nouvelles réductions substantielles étaient possibles.

Tableau 1
Situation des lettres de crédit au 20 juin 2008

<i>Année d'échéance</i>	<i>Lettres de crédit non réglées</i>		<i>Lettres de crédit assorties de déclarations de livraison</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Valeur^a</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur^a</i>
2004	28	29 588 279,90	26	22 035 589,77
2005	6	2 057 531,93	6	1 883 113,59
2006	59	183 055 147,40	57	90 335 852,65
2007	54	280 279 205,18	50	158 145 770,48
Total	147	494 980 164,41	139	272 400 326,51
Total au 30 avril 2008	151	522 709 470,27	143	293 563 105,28

^a Équivalent en dollars des États-Unis.

6. Le Secrétariat a examiné avec les ministères concernés du Gouvernement iraquien toutes les lettres de crédit impayées au 20 juin 2008, ainsi que le montre le tableau 2.

Tableau 1.A

**Situation comparée des lettres de crédit aux 29 février 2008, 30 avril 2008 et 20 juin 2008,
par année d'échéance**

Année d'échéance	Situation des lettres de crédit au 29 février 2008		Situation des lettres de crédit au 30 avril 2008		Situation des lettres de crédit au 20 juin 2008		Changements intervenus entre les 1 ^{er} mai et 20 juin 2008	
	Nombre	Déclarations de livraison	Nombre	Déclarations de livraison	Nombre	Déclarations de livraison	Nombre	Déclarations de livraison
2004	33	30	29	27	28	26	(1)	(1)
2005	7	6	6	6	6	6	0	0
2006	62	56	59	57	59	57	0	0
2007	65	56	57	53	54	50	(3)	(3)
Total	167	148	151	143	147	139	(4)	(4)

Tableau 1.B

**Situation comparée des lettres de crédit aux 29 février 2008, 30 avril 2008 et 20 juin 2008,
par année d'échéance**

Année d'échéance	Situation des lettres de crédit au 29 février 2008		Situation des lettres de crédit au 30 avril 2008		Situation des lettres de crédit au 20 juin 2008		Changements intervenus entre les 1 ^{er} mai et 20 juin 2008	
	Valeur ^a	Valeur des déclarations ^a	Valeur ^a	Valeur des déclarations ^a	Valeur ^a	Valeur des déclarations ^a	Valeur ^a	Valeur des déclarations ^a
2004	39 120 755,93	30 799 952,54	30 412 088,93	22 847 736,68	29 588 279,90	22 035 589,77	(823 809,02)	(812 146,91)
2005	2 208 858,42	1 842 789,75	2 065 697,14	1 891 007,13	2 057 531,93	1 883 113,59	(8 165,21)	(7 893,53)
2006	191 313 411,90	48 963 277,90	189 582 257,78	93 310 982,88	183 055 147,40	90 335 852,65	(6 527 110,38)	2 975 130,22)
2007	372 102 498,96	182 089 819,89	300 649 426,42	175 513 378,59	280 279 205,18	158 145 770,48	(20 370 221,24)	(17 367 608,11)
Total	656 254 366,16	175 370 699,87	522 709 470,27	293 563 105,28	494,980,164,41	272 400 326,51	(27 729 305,85)	(21 162 778,78)

^a Équivalent en dollars des États-Unis.

Tableau 2
Situation des lettres de crédit, par ministère, au 20 juin 2008

<i>Ministère</i>	<i>Lettres de crédit non réglées</i>		<i>Lettres de crédit assorties de déclarations de livraison</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Valeur^a</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur^a</i>
Agriculture	16	33 347 108,83	16	19 216 187,30
Municipalité de Bagdad	2	30 971 702,95	2	4 360 667,01
Éducation	2	50 641 015,77	2	45 883 386,89
Électricité	12	40 905 730,40	11	8 514 524,47
Santé	3	8 419 754,11	3	1 339 346,72
Enseignement supérieur	2	8 552 490,91	1	8 505 000,00
Logement et construction	2	36 530 141,00	2	6 881 292,38
Industrie	3	899 783,17	3	899 783,17
Municipalités	9	27 598 079,91	9	10 299 908,72
Pièces de rechange pour l'équipement pétrolier	35	79 190 176 57	31	28 521 016,17
Commerce – Direction véhicules automobiles	8	13 549 358 76	8	7 283 386,29
Commerce – Direction construction	26	88 863 683,31	25	63 976 187,19
Commerce – Alimentation	4	4 722 463,06	3	4 284 185,66
Commerce – Office des céréales	2	2 205 320,40	2	558 682,33
Commerce – Centres commerciaux	5	3 238 269,55	5	3 179 566,86
Transport	8	12 854 714,34	8	11 437 356,92
Ressources en eau	8	52 490 371,37	8	47 259 848,41
Total	147	494 980 164,41	139	272 400 326,51

^a Équivalent en dollars des États-Unis.

7. L'état récapitulatif faisant l'objet du tableau 3 montre que plusieurs lettres de crédit dont les déclarations de livraison restaient en souffrance n'avaient pas encore été réglées, faute de confirmations de l'arrivée. Entre le 1^{er} mai et le 20 juin 2008, le Secrétariat n'a reçu que 10 confirmations de l'arrivée concernant les communications portant les numéros : 1100581 (1837), 1001517 (1838), 800975 (1839), 1030389 (1840), 1030568 (1841), 830558 (1842), 802954 (1846), 1000446 (1847), 1101152 (1848) et 930483 (1849). En l'absence d'une confirmation de l'arrivée, le Secrétariat ne serait pas en mesure d'effectuer les paiements correspondants aux lettres de crédit pertinentes, compte tenu de la résolution 986 (1995) et ses résolutions suivantes concernant le programme. Les lettres de crédit non assorties de confirmations de l'arrivée resteraient alors en souffrance.

Tableau 3
Situation des lettres de crédit, par catégorie, au 20 juin 2008

<i>Catégorie</i>	<i>Lettres de crédit non réglées (total)</i>		<i>Lettres de crédit assorties de déclarations de livraison</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Valeur^a</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur^a</i>
Confirmation de l'arrivée en Iraq à délivrer par le Gouvernement iraquien le 15 juillet 2008 au plus tard (voir annexe I)	26	142 657 803,13	26	83 274 326,08
Lettres de crédit dont l'annulation est demandée par le Gouvernement iraquien (voir annexe II)	103	312 050 586,68	95	165 744 294,04
Paiement partiel ou intégral en cours (voir annexe III)	18	40 271 774,61	18	23 381 706,38
Total	147	494 980 164,41	139	272 400 326,51

^a Équivalent en dollars des États-Unis.

Tableau 4
Situation comparée des lettres de crédit, du 1^{er} mai au 30 juin 2008, par catégorie

Catégorie	Au 30 avril 2008		Au 30 juin 2008		Changements	
	Nombre total de lettres de crédit non réglées	Lettres de crédit assorties de déclarations de livraison	Nombre total de lettres de crédit non réglées	Lettres de crédit assorties de déclarations de livraison	Nombre total de lettres de crédit non réglées	Lettres de crédit assorties de déclarations de livraison
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Confirmation de l'arrivée en Iraq à délivrer par le Gouvernement iraquien le 15 juillet 2008 au plus tard (voir annexe I)	79	78	26	26	(53)	(52)
Lettres de crédit dont l'annulation est demandée par le Gouvernement iraquien (voir annexe II)	50	45	103	95	53	50
Paiement partiel ou intégral en cours (voir annexe III)	22	20	18	18	(4)	(2)
Total	151	143	147	139	(4)	(4)

Catégorie	Au 30 avril 2008		Au 30 juin 2008		Changements	
	Nombre total de lettres de crédit non réglées	Lettres de crédit assorties de déclarations de livraison	Nombre total de lettres de crédit non réglées	Lettres de crédit assorties de déclarations de livraison	Nombre total de lettres de crédit non réglées	Lettres de crédit assorties de déclarations de livraison
	Valeur ^a	Valeur ^a	Valeur ^a	Valeur ^a	Valeur ^a	Valeur ^a
Confirmation de l'arrivée en Iraq à délivrer par le Gouvernement iraquien le 15 juillet 2008 au plus tard (voir annexe I)	324 224 336,37	216 131 708,27	142 657 803,13	83 274 326,08	(181 566 533,24)	(132 857 382,19)
Lettres de crédit dont l'annulation est demandée par le Gouvernement iraquien (voir annexe II)	180 535 187,07	61 092 389,23	312 050 586,68	165 744 294,04	131 515 399,61	104 651 904,81
Paiement partiel ou intégral en cours (voir annexe III)	17 949 946,83	16 339 007,78	40 271 774,61	23 381 706,38	22 321 827,78	7 042 698,60
Total	522 709 470,27	293 563 105,28	494 980 164,41	272 400 326,51	(27 729 305,85)	(21 162 778,78)

^a Équivalent en dollars des États-Unis.

8. À propos du tableau 4, le Secrétariat a noté que les ministères concernés avaient demandé, lors des réunions du Groupe de travail, l'annulation d'un nombre considérable de lettres de crédit pour lesquelles des confirmations de l'arrivée étaient attendues (voir plus loin, par. 14).

9. De plus, s'agissant de certains contrats considérés comme prioritaires en vertu de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, pour lesquels des déclarations de livraison avaient été présentées avant l'échéance de la lettre de crédit correspondante et communiquées ou découvertes après l'annulation de la lettre de crédit, le Groupe de travail a décidé que, si la question de ces déclarations n'était pas réglée, les lettres de crédit correspondantes seraient également considérées comme étant en souffrance aux fins de la liquidation du programme. Elles seraient identifiées et communiquées au Conseil de sécurité une fois que le Secrétariat aura examiné tous les dossiers en dernier recours.

10. Quant aux contentieux concernant les contrats dans le contexte des lettres de crédit, le Groupe de travail a noté qu'ils devraient tous être réglés par le biais du dispositif de règlement des contentieux mis en place en vertu du contrat commercial correspondant passé entre le Gouvernement iraquien et les fournisseurs concernés ou, en l'absence d'un tel dispositif, par un tribunal compétent.

III. Lettres de crédit retenues par le Gouvernement iraquien pour faire l'objet d'une annulation

11. En janvier 2008, le Groupe de travail est convenu de réexaminer 57 lettres de crédit retenues par le Gouvernement iraquien pour faire l'objet d'une annulation, lettres dont la liste figurait à l'annexe IV au rapport de la réunion du Groupe de travail tenue en janvier 2008 (voir S/2008/41). Sur les 57 lettres de crédit retenues, la BNP Paribas en a annulé 42 et une lettre de crédit a été intégralement réglée. Toutefois, 14 lettres de crédit n'ont pas pu être annulées, vu qu'il y avait des déclarations de livraison en souffrance s'y rapportant.

12. Dans le cadre des efforts qui se poursuivent pour progresser dans la liquidation des opérations du programme, le Secrétariat a continué d'examiner périodiquement les lettres de crédit arrivées à échéance selon leurs propres termes sans avoir donné lieu à des déclarations de livraison. À la suite de cet examen continu, la Banque a pu annuler 13 lettres de crédit supplémentaires pour lesquelles il n'y avait pas de déclaration de livraison. Un montant correspondant de la fraction du compte Iraq servant de fonds de couverture a été transféré sur l'autre fraction du compte et serait disponible, en principe, pour être viré sur le Fonds de développement pour l'Iraq conformément à la résolution 1483 (2003).

13. Dans le contexte des réunions du Groupe de travail, les ministères concernés ont retenu pour annulation 50 lettres de crédit supplémentaires (voir annexe II) en précisant que les biens et/ou les services faisant l'objet de ces lettres de crédit n'étaient pas arrivés ou n'avaient pas été fournis en Iraq. Comme par le passé, le Secrétariat a accepté de réexaminer les lettres de crédit ainsi désignées, mais il a fait observer que, pour la plupart d'entre elles, les ministères concernés avaient reçu des déclarations de livraison qui restaient en souffrance. Le 13 juin 2008, le Secrétariat a terminé son réexamen des lettres de crédit correspondantes et la Banque est en train de réexaminer ses dossiers pour déterminer les déclarations de livraison se rapportant à ces lettres de crédit qui restent en souffrance.

14. Dans le contexte des réunions du Groupe de travail, le Gouvernement iraquien a demandé l'annulation de 53 autres lettres de crédit pour lesquelles les ministères concernés avaient indiqué que les biens et/ou services faisant l'objet de ces lettres de crédit n'étaient pas arrivés ou n'avaient pas été fournis en Iraq. Le Secrétariat a accepté de réexaminer les lettres de crédit en question, précisant que, dans certains cas, les déclarations de livraison pourraient encore être en souffrance.

IV. Situation du compte Iraq des Nations Unies

15. Au 20 juin 2008, le solde du compte Iraq ouvert par l'ONU (le « compte séquestre ») représentait 1 milliard 17 millions de dollars, soit un montant de 203 millions de dollars et un montant de 521 millions d'euros inscrit sur le compte subsidiaire libellé en euros et représentant l'équivalent de 814 millions de dollars (au taux de 1,56225). Sur ce montant total de 1 milliard 17 millions de dollars, environ 497 millions de dollars sont actuellement détenus sur la fraction du compte séquestre servant de couverture pour les lettres de crédit échues assorties de déclarations de livraison des fournisseurs. Le montant restant, soit 520 millions de dollars, est actuellement détenu sur l'autre fraction du compte séquestre « fonds de couverture », qui comprend les montants suivants : a) une provision de 187 millions de dollars pour le règlement de créances imprévues de fournisseurs, conservée sur le compte séquestre jusqu'à ce que soient définitivement réglées toutes les questions en suspens relatives au programme comme il est indiqué au paragraphe 16 de la note qui accompagne la lettre datée du 10 juillet 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/510); b) 225 millions de dollars initialement détenus sur le compte séquestre comme fonds de couverture des lettres de crédit échues, qui n'ont pas été transférés au Fonds de développement pour l'Iraq en attendant que soit réglée la question des livraisons déclarées par les fournisseurs dont l'arrivée n'a pas été confirmée par le document de certification que les autorités iraquiennes sont censées délivrer, comme le prévoient les notes jointes aux lettres datées du 25 juillet 2007 (S/2007/476), du 7 décembre 2007 (S/2007/525) et du 23 janvier 2008 (S/2008/41) adressées au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général; et c) 108 millions de dollars comprenant une somme de 82 millions provenant de lettres de crédit annulées récemment et des gains de change non réalisés résultant de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis.

V. Conclusions du Groupe de travail et recommandations

16. Le Groupe de travail a rappelé que, dans la lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, datée du 23 mai 2008 (S/2008/341), les membres du Conseil ont prié le Secrétaire général de soumettre un rapport mis à jour dès que possible en juillet 2008, selon lequel ils prendraient les décisions nécessaires pour résoudre tous les problèmes en suspens et mettre fin au programme sans aucune possibilité de prorogation.

17. Le Secrétariat a noté les progrès réalisés par le Gouvernement iraquien en ce qui concerne le traitement et la délivrance de confirmations de l'arrivée concernant des lettres de crédit non réglées qui auraient été soumises depuis la réunion précédente du Groupe de travail. Toutefois, le Secrétariat a rappelé que,

conformément à la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité et à ses résolutions suivantes, les paiements au titre du programme concernant les lettres de crédit pertinentes nécessitent la présentation de documents pertinents d'authentification. Par conséquent, l'autorisation de paiement par le Secrétaire général en l'absence d'une telle documentation, à savoir les confirmations de l'arrivée, serait contraire à ce cadre et exposerait donc l'Organisation, ses représentants et ses agents à des réclamations.

18. Étant donné ce qui précède et en tenant compte du temps considérable qui a été pris pour arriver à une conclusion satisfaisante du programme, le Groupe de travail a indiqué que l'une des options suivantes pourrait être envisagée par le Conseil de sécurité afin de conclure toutes les questions en suspens :

a) Étant donné l'approche actuelle concernant la liquidation du programme, le Groupe de travail pourrait recevoir pour instruction du Conseil de sécurité de poursuivre ses travaux et de se réunir régulièrement afin de i) déterminer les progrès réalisés par le Gouvernement iraquien pour résoudre toutes les questions en suspens concernant les lettres de crédit non payées et ii) traiter les lettres de crédit restantes;

b) Conformément aux communications précédentes sur cette question, un mécanisme de règlement des différends pourrait être nécessaire afin de résoudre toutes les questions en suspens relatives aux lettres de crédit qui n'ont pas été payées, comme l'a proposé le Secrétaire général dans sa lettre adressée au Président du Conseil de sécurité en date du 7 décembre 2007 (S/2007/725) ou dans une version simplifiée;

c) Afin d'accélérer la liquidation définitive du programme et conformément aux résolutions 1483 (2003) et 1546 (2004) du Conseil de sécurité, la responsabilité pour l'administration des autres activités en vertu du programme pourrait être transférée au Gouvernement iraquien. Dans le cas du choix d'une telle option, les fonds dans le compte fiduciaire bloqué correspondant à des livraisons de fournitures relatives aux lettres de crédit non réglées seraient transférés au Fonds de développement pour l'Iraq et le Gouvernement iraquien devrait soumettre des rapports trimestriels au Conseil de sécurité pour qu'il puisse évaluer les progrès réalisés par le Gouvernement iraquien i) afin de régler toutes les questions en suspens concernant les lettres de crédit qui n'ont pas été réglées et ii) pour le traitement et le remboursement effectif des lettres de crédit restantes. Dans le contexte d'un tel transfert de responsabilités, l'utilisation des fonds restants actuellement dans le compte fiduciaire bloqué devrait être déterminée par le Conseil de sécurité. Conformément aux dispositions déjà adoptées par le Conseil, les fonds pourraient être gardés jusqu'au moment où toutes les questions seraient finalement réglées. Selon une autre option, ils pourraient être libérés sans délai pour être versés au Fonds de développement pour l'Iraq. Ce processus devrait s'achever d'ici au 31 décembre 2008.

19. Outre ce qui précède, et afin d'achever le programme d'une manière satisfaisante, le Gouvernement iraquien devrait a) donner une indemnisation appropriée à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne toutes les activités de l'Organisation, de ses représentants et agents concernant le programme depuis son lancement et en ce qui concerne les fonds qui ont été transférés et seront transférés au Fonds de développement pour l'Iraq, comme cela est mentionné dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général datée du 10 juillet 2006 (S/2006/510) et b) renoncer au droit à intenter des actions

judiciaires contre l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses agents en ce qui concerne toutes les activités de l'Organisation liées au programme depuis son lancement.

20. Les représentants du Gouvernement iraquien ont réitéré leur appui à la décision du Conseil de sécurité visant à résoudre les questions en suspens.

21. Les représentants du Gouvernement iraquien ont déclaré qu'ils étaient prêts à accepter la responsabilité de l'administration des activités restantes en vertu du programme et, dans ce contexte, de fournir des rapports trimestriels au Conseil de sécurité pour que ce dernier puisse évaluer les progrès réalisés a) afin de régler toutes les questions en suspens concernant les lettres de crédit non payées et b) afin de traiter et d'effectuer un paiement pour les lettres de crédit restantes. En outre, les représentants du Gouvernement iraquien ont déclaré que leur gouvernement serait disposé à fournir une indemnisation appropriée à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne toutes les activités de l'Organisation, de ses représentants et agents liées au programme depuis son lancement et de renoncer à son droit de poursuivre l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et agents en ce qui concerne toutes les activités de l'Organisation relatives au programme depuis son lancement.

22. En ce qui concerne le transfert de fonds au Fonds de développement pour l'Iraq, les représentants du Gouvernement iraquien ont déclaré que leur gouvernement accepterait d'indemniser d'une manière appropriée l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les fonds qui ont été transférés ou qui seront transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Toutefois, il convient de noter que le Gouvernement iraquien estime que « les fonds qui restent encore dans le compte fiduciaire bloqué » et qui sont mentionnés au paragraphe 18 c) ci-dessus devraient être transférés immédiatement au Fonds de développement pour l'Iraq.

Pour le Gouvernement iraquien :
L'Ambassadeur
(*Signé*) Srood **Najib**
le 30 juin 2008

Pour l'Organisation des Nations Unies :
Le Contrôleur,
Sous-Secrétaire général
(*Signé*) Warren **Sach**
le 30 juin 2008

Pour la Banque centrale de l'Iraq :
Le Directeur général par intérim des investissements
(*Signé*) Moneer M. **Omrans**
le 30 juin 2008

Le Fonctionnaire principal
(*Signé*) Teklay **Afeworki**
le 30 juin 2008

Annex I

**Confirmations of arrival in Iraq which were issued or may be issued by the
Government of Iraq prior to 15 July 2008**

Ministry	Comm No	Letter of Credit	LC Balance Equivalent US\$	Pending Documents at BNP Equivalent US\$	US\$ Balance with no claims
Agriculture	1100171	V751200	86 549.30	86 549.30	0.00
Agriculture	1100304	V736362	1 383 173.87	1 383 163.30	10.58
Baghdad Mayoralty	901066	L751671	26 671 850.70	60 814.76	26 611 035.94
Education	1300021	B739304	10 247 214.39	5 489 585.51	4 757 628.88
Electricity	601701	Z722153	358 499.22	51 396.58	307 102.64
Electricity	901749	L732684	66 893.63	66 893.63	0.00
Housing & Construction	1001517	T751770	19 029 548.99	6 383 017.11	12 646 531.88
Municipalities	802719	C750829	2 836 723.79	2 836 723.79	0.00
Municipalities	1200370	P738022	62 825.82	62 825.82	0.00
Oil Spares	631028	Z751761	672 727.00	672 727.00	0.00
Oil Spares	631031	Z751763	2 174 545.00	2 174 545.00	0.00
Oil Spares	830558	M734207	78 532.85	78 532.85	0.00
Oil Spares	1230025	P751776	2 363 636.36	2 363 636.36	0.00
Oil Spares	1230127	P751526	522 101.96	43 918.24	478 183.72
Trade-Automobile	1101710	V737379	5 138 204.35	4 334 409.81	803 794.54
Trade-Automobile	1200291	P737772	380 347.17	346 040.28	34 306.89
Trade-Construction	702787	U732869	913 733.97	913 733.97	0.00
Trade-Construction	800975	C725998	1 396 809.39	1 396 070.08	739.32
Trade-Construction	802954	C738447	1 739 380.02	1 152 532.24	586 847.78
Trade-Construction	900209	L729055	16 431 487.95	3 377 784.54	13 053 703.41
Trade-Construction	1000454	T731373	85 551.85	85 551.85	0.00
Trade-Construction	1101152	V737364	3 178 534.20	3 178 534.20	0.00
Trade-Grain Board	901341	L737106	280 136.86	280 136.86	0.00
Trade-Shopping Center	1001275	T739181	130 111.46	82 665.54	47 445.93
Water Resources	702423	U726920	3 572 882.10	3 516 736.55	56 145.55
Water Resources	1100581	V734761	42 855 800.93	42 855 800.93	0.00
Total	26 LCs		142 657 803.13	83 274 326.08	59 383 477.05

Annex II

**Letters of credit requested to be cancelled by the Government of Iraq
and final status to be reviewed by the Secretariat**

Ministry	Comm No	Letter of Credit	LC Balance Equivalent US\$	Pending Documents at BNP Equivalent US\$	US\$ Balance with no claims
Agriculture	800329	C729396	4 024 814.04	4 024 814.04	0.00
Agriculture	800783	C727202	3 281 945.43	3 281 945.43	0.00
Agriculture	801639	M751744	304 821.15	191 713.84	113 107.31
Agriculture	901306	L731155	1 541 793.86	1 541 793.86	0.00
Agriculture	1002233	T751386	7 487 332.64	839 224.31	6 648 108.34
Agriculture	1002236	T751710	1 259 390.59	46 656.30	1 212 734.29
Agriculture	1101106	V751800	1 846 661.79	1 846 661.79	0.00
Agriculture	1101473	V736780	615 597.81	615 597.81	0.00
Agriculture	1200447	P750982	963 523.39	204 732.05	758 791.34
Agriculture	1200564	P750157	2 081 418.49	2 081 418.49	0.00
Agriculture	1200933	P739022	4 076 380.42	187 192.21	3 889 188.21
Agriculture	1201414	P750944	4 066 404.43	2 616 522.53	1 449 881.90
Agriculture	1300126	B750927	192 385.60	192 385.56	0.04
Agriculture	1300396	B751597	134 916.02	75 816.49	59 099.53
Education	900655	L737547	40 393 801.38	40 393 801.38	0.00
Electricity	601654	Z725037	18 328 795.22	3 833 340.83	14 495 454.39
Electricity	700663	U724186	1 552 678.00	307 308.00	1 245 370.00
Electricity	700824	U724641	339 592.71	339 592.71	0.00
Electricity	1001243	T733865	6 261.01	5 949.95	311.06
Electricity	1200840	P738507	1 107 792.00	109 542.00	998 250.00
Electricity	1200853	P738659	39 005.94	39 005.94	0.00
Health	801130	M728881	1 036 207.95	1 036 207.87	0.08
Health	1000752	T739588	6 861 496.08	244 127.96	6 617 368.12
Higher Education	601441	Z719977	47 490.91	0.00	47 490.91
Housing & Construction	1001474	T751716	17 500 592.01	498 275.27	17 002 316.73
Industry	900991	L751810	52 074.37	52 074.37	0.00
Industry	1200555	P751720	511 392.07	511 392.07	0.00
Municipalities	901987	L734729	933 125.97	933 125.97	0.00
Municipalities	902053	L736336	11 502 600.62	360 484.03	11 142 116.59
Municipalities	902090	L738698	479 200.00	121 500.00	357 700.00
Municipalities	1000840	T734819	112 288.99	112 288.99	0.00
Municipalities	1001204	T751571	10 860 636.08	5 062 281.49	5 798 354.59
Municipalities	1001466	T736516	607 465.01	607 465.01	0.00
Municipalities	1100301	V737613	203 213.62	203 213.62	0.00
Oil Spares	630631	Z737711	196 400.00	196 400.00	0.00

Ministry	Comm No	Letter of Credit	LC Balance Equivalent US\$	Pending Documents at BNP Equivalent US\$	US\$ Balance with no claims
Oil Spares	630860	Z731736	30 336.02	12 213.30	18 122.72
Oil Spares	631026	Z751762	682 727.27	37 272.72	645 454.55
Oil Spares	631048	Z728693	420 000.00	385 000.00	35 000.00
Oil Spares	631099	Z737736	197 426.45	0.00	197 426.45
Oil Spares	730770	U731683	19 614 089.82	0.00	19 614 089.82
Oil Spares	730971	U737440	757 054.12	704 971.56	52 082.57
Oil Spares	731024	U737646	2 711 304.51	2 357 288.96	354 015.55
Oil Spares	731032	U737779	4 818 146.47	4 818 146.47	0.00
Oil Spares	830639	M734860	24 898.91	24 898.91	0.00
Oil Spares	930074	L730874	947 256.33	245 726.38	701 529.95
Oil Spares	1030451	T735631	65 464.49	65 464.49	0.00
Oil Spares	1030463	T734293	2 556 423.02	317 293.93	2 239 129.08
Oil Spares	1030622	T751572	105 491.46	54 222.46	51 269.00
Oil Spares	1030728	T735299	28 883 548.46	4 354 823.16	24 528 725.30
Oil Spares	1230094	P739017	100 446.26	51 845.72	48 600.53
Oil Spares	1230159	P738616	49 807.85	49 807.85	0.00
Oil Spares	1230176	P751169	2 392 847.59	2 392 847.59	0.00
Oil Spares	1230255	P738650	434 202.52	0.00	434 202.52
Oil Spares	1230318	P750352	94 632.60	89 064.60	5 567.99
Oil Spares	1230448	P739150	1 906 500.78	1 293 321.93	613 178.85
Oil Spares	1230495	P750674	283 970.45	283 970.45	0.00
Oil Spares	1230584	P751290	65 863.14	65 863.14	0.00
Oil Spares	1230588	P750096	292 660.96	292 660.96	0.00
Trade-Automobile	801598	C726086	4 656 225.51	1 021 271.63	3 634 953.87
Trade-Automobile	902034	L735561	210 310.92	210 310.89	0.03
Trade-Automobile	1000226	T731031	1 794 300.90	1 383.85	1 792 917.06
Trade-Automobile	1000288	T731067	155 521.00	155 521.00	0.00
Trade-Automobile	1201398	P750262	83 919.21	83 919.13	0.08
Trade-Automobile	1300213	B750302	1 130 529.70	1 130 529.70	0.00
Trade-Construction	601979	Z726060	2 274 451.57	0.00	2 274 451.57
Trade-Construction	801103	C725591	1 221 072.08	56 012.60	1 165 059.49
Trade-Construction	801344	C726197	2 564 601.31	2 564 594.09	7.22
Trade-Construction	802945	C736601	173 493.93	147 744.73	25 749.21
Trade-Construction	802969	M737883	25 212.43	25 072.86	139.56
Trade-Construction	900034	L727655	4 100 862.50	4 100 851.65	10.86
Trade-Construction	901788	L731638	75 837.81	75 837.81	0.00
Trade-Construction	1000299	T732141	25 198.10	23 046.05	2 152.05
Trade-Construction	1000426	T732124	3 256 833.20	3 256 789.98	43.22
Trade-Construction	1000445	T733494	7 359 436.39	7 187 744.31	171 692.08
Trade-Construction	1000446	T734532	1 367 771.06	822 970.72	544 800.34

Ministry	Comm No	Letter of Credit	LC Balance Equivalent US\$	Pending Documents at BNP Equivalent US\$	US\$ Balance with no claims
Trade-Construction	1000600	T732494	32 812 102.36	32 812 102.36	0.00
Trade-Construction	1100016	V733855	121 331.84	23 126.08	98 205.75
Trade-Construction	1100020	V735808	4 833 835.40	45 135.89	4 788 699.50
Trade-Construction	1100087	V735834	2 011 915.26	36 818.66	1 975 096.59
Trade-Construction	1100129	V736053	253 619.14	79 200.89	174 418.26
Trade-Construction	1100139	V734535	1 806 588.54	1 799 681.34	6 907.20
Trade-Construction	1100149	V734536	64 057.39	45 284.68	18 772.71
Trade-Construction	1300215	B750425	393 181.42	393 181.40	0.02
Trade-Food Stuff	1300553	B751627	104 960.31	104 960.31	0.00
Trade-Food Stuff	1300594	B751625	4 017 488.15	4 008 939.04	8 549.11
Trade-Grain Board	1200994	P751686	1 925 183.55	278 545.47	1 646 638.07
Trade-Shopping Center	1100408	V736165	54 930.73	54 930.40	0.33
Trade-Shopping Center	1101147	V735680	796 734.00	785 478.69	11 255.30
Trade-Shopping Center	1300164	B750291	1 478 083.20	1 478 083.20	0.00
Transportation	801061	C727374	2 500 953.30	2 443 721.46	57 231.84
Transportation	1100075	V734155	45 058.94	45 058.94	0.00
Transportation	1100335	V734553	66 746.50	66 746.50	0.00
Transportation	1201424	P750468	151 387.65	3 321.79	148 065.86
Transportation	1201429	P750492	66 309.49	66 309.49	0.00
Transportation	1201430	P739433	234 211.80	229 701.93	4 509.88
Transportation	1201532	P750004	7 838 258.16	7 838 258.16	0.00
Transportation	1300033	B750473	1 951 788.49	744 238.65	1 207 549.84
Water Resources	601333	Z718896	5 701 045.67	719 593.26	4 981 452.41
Water Resources	601909	Z727261	30 398.00	30 398.00	0.00
Water Resources	700712	U732313	275 125.00	82 200.00	192 925.00
Water Resources	702154	U725738	51 647.40	51 647.40	0.00
Water Resources	801777	M728103	3 388.24	3 388.24	0.00
Water Resources	1200538	P751207	84.03	84.03	0.00
Total	103 LCs		312 050 586.68	165 744 294.04	146 306 292.64

Annex III**Payments in process partial or full where confirmations of arrival
have been received recently**

Ministry	Comm No	Letter of Credit	LC Balance Equivalent US\$	Pending Documents at BNP Equivalent US\$	US\$ Balance with no claims
Baghdad Mayoralty	802571	M750987	4 299 852.26	4 299 852.26	0.00
Electricity	702374	U760000	13 542 586.00	0.00	13 542 586.00
Electricity	801479	C733847	3 246 641.33	3 246 641.33	0.00
Electricity	900778	L737115	854 008.66	83 282.74	770 725.93
Electricity	900778	L737360	1 462 976.67	431 570.76	1 031 405.91
Health	1100539	V737691	522 050.08	59 010.89	463 039.19
Higher Education	702153	U735282	8 505 000.00	8 505 000.00	0.00
Industry	702674	U751752	336 316.73	336 316.73	0.00
Oil Spares	631157	Z751164	3 860 031.10	3 857 698.29	2 332.81
Oil Spares	830330	C729335	386 070.86	192 204.04	193 866.81
Oil Spares	830875	C734978	144 334.79	0.00	144 334.79
Oil Spares	1030464	T751365	1 196 091.60	884 044.25	312 047.36
Oil Spares	1230347	P738858	94 201.20	94 201.20	0.00
Oil Spares	1230606	P751359	66 404.35	66 404.35	0.00
Trade-Construction	802968	C737867	376 784.21	376 784.21	0.00
Trade-Food Stuff	900045	L726681	329 125.26	0.00	329 125.26
Trade-Food Stuff	1001636	T736742	270 889.35	170 286.31	100 603.03
Trade-Shopping Center	1100102	V734534	778 410.16	778 409.02	1.14
Total	18 LCs		40 271 774.61	23 381 706.38	16 890 068.22